



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
et
Mor
be***19065436***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

02 MAI 2019DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0894.301.792

Dénomination(en entier) : **RUN ART AUTOMOBILE**

Forme juridique : SPRL

Siège : Avenue Provinciale 51 à 1341 Cérroux-Mousty

Objet de l'acte : Nomination gérant

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Run Art Automobile SPRL tenue le 20/03/2019:

Tous les associés étant présents, l'assemblée est valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour :

1.La nomination comme gérant non statutaire de la société DAMDEL, BE0719.382.385 représentée par Mr RENARD Damien NN 77.04.21-051.91 qui accepte le mandat en date du 28/01/2019 pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement.

Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'associé unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

2.La nomination comme gérant non statutaire de la société PIMALINE, BE0719.382.286 représentée par Mr RENARD Pierre NN 74.08.26-183.65 qui accepte le mandat en date du 28/01/2019 pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement.

Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'associé unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

3.L'assemblée donne mandat à Fiscal Team (BE0809.003.556) représenté par Stéphane Fievet ainsi qu'à HENRY Pauline (NN 71.02.11-014-94) afin de procéder aux formalités de publication aux annexes du Moniteur Belge.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur RENARD Claude

L'assemblée approuve les points prévus à l'ordre du jour :

1.La nomination comme gérant non statutaire de la société DAMDEL, BE0719.382.385 représentée par Mr RENARD Damien NN 77.04.21-051.91 qui accepte le mandat en date du 28/01/2019 pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement.

Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'associé unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

2.La nomination comme gérant non statutaire de la société PIMALINE, BE0719.382.286 représentée par Mr RENARD Pierre NN 74.08.26-183.65 qui accepte le mandat en date du 28/01/2019 pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide si le mandat de gérant est ou non exercé gratuitement.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Si le mandat de gérant est rémunéré, l'assemblée générale, statuant à la simple majorité des voix, ou l'associé unique, détermine le montant de cette rémunération fixe ou proportionnelle. Cette rémunération sera portée aux frais généraux, indépendamment de tous frais éventuels de représentation, voyages et déplacements.

3.L'assemblée donne mandat à Fiscal Team (BE0809.003.556) représenté par Stéphane Fievet ainsi qu'à HENRY Pauline (NN 71.02.11-014-94) afin de procéder aux formalités de publication aux annexes du Moniteur Belge.

La séance est levée à 18h30.

A Ottignies,
Monsieur RENARD Claude

Signature pour accord des Gérants nommés
PIMALINE
représentée par Mr Pierre RENARD

DAMDEL
représentée par Mr Damien RENARD